

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 257/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF D'ESCATALENS - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société VEOLIA Eau, située 291 Rue des peupliers à Grisolles, est délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Ville d'Escatalens, depuis le 1er janvier 2015 pour une durée de 16 ans s'achevant le 31 décembre 2031.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville d'Escatalens conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence assainissement a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2019.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Couverture du service délégué :

- 889 habitants desservis
- 353 abonnés
- Assiette de la redevance : 32 852 m³

Description des installations :

- 1 station d'épuration : 2 500 eqH
- 4 postes de refoulement
- 10 505 ml de réseau
- 1 Déversoir d'Orage
- Volume admis dans la STEP : 59 469 m³

Coût du service :

- Prix global (y compris redevance Agence de l'Eau) pour un foyer type (120m³) : 4.34 € TTC/m³. + 4.83 % / 2018

	Vol (m ³)	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire	120	432.09	442.95	2.51 %
Redevances Agences de l'Eau		30.00	30.00	0.00 %
TOTAL € HT		462.09	472.95	2.35 %
TOTAL € TTC		508.29	520.24	2.35 %
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		4.24	4.34	2.36 %

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

Le tableau ci-dessous synthétise les comptes de la délégation :

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	139 686	152 243	8.99 %
Exploitation du service	121 516	138 045	
Collectivités et autres organismes publics	8 340	9 602	
Travaux attribués à titre exclusif	9 749	4 515	
Produits accessoires	81	81	
CHARGES	142 663	160 501	12.50 %
Personnel	36 402	30 195	
Energie électrique	- 13 154	9 423	
Produits de traitement	1 094	580	
Analyses	2 044	2 077	
Sous-traitance, matières et fournitures	27 702	25 126	
Impôts locaux et taxes	1 255	1 695	
Autres dépenses d'exploitation	9 512	10 933	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	970	1 382	
<i>engins et véhicules</i>	3 141	4 036	
<i>informatique</i>	2 241	3 695	
<i>assurances</i>	291	1 126	
<i>locaux</i>	2 353	2 874	
<i>autres</i>	512	- 2 184	
Redevances contractuelles	55 064	56 473	
Contribution des services centraux et recherche	4 853	5 516	
Collectivités et autres organismes publics	8 340	9 602	
Charges relatives aux renouvellements	5 681	2 306	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	4 434	1 177	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	1 247	1 129	
Charges relatives aux investissements	2 262	2 296	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	2 262	2 296	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	1 608	4 278	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 2 977	- 8 257	NS
RESULTAT	- 2 977	- 8 259	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/21/2020

- Résultat 2019 : - 5 K€ en négatif par rapport à l'exercice 2018.

Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

- Des évolutions technologiques des réseaux de téléphonie vont s'accompagner par une migration progressive de technologies GSM CSD et RTC vers les technologies plus modernes et plus fiables de type IP. L'arrêt programmé de ces technologies est prévu pour le 1er janvier 2021 pour le GSM CSD et courant 2023 pour la technologie RTC.

Les usagers du service délégué :

- 2 branchements créés
- 0 ml d'extension de réseaux
- 0 tampon renouvelé

Bilan des interventions préventives et curatives

- 2 désobstructions sur réseau et branchement
- 1 désobstruction sur canalisation et 1 désobstruction sur branchement
- 21 ml de réseau curé dans le cadre des opérations de désobstruction

Réclamations et contentieux

- Aucune réclamation écrite
- Aucun débordement d'effluents
- 2.07 % de taux d'impayés

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Assainissement collectif et non collectif d'Escatalens, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

